

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET  
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°11-08

Séance du 10 mai 2011



Date de convocation : 29/04/2011

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 26

Votants : 32

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salle des Délibérations du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Jacques FEYTE.

Étaient présents : M. RADZIMINSKI (et sa suppléante Mme LAMOTTE), Mme POIRET (et sa suppléante Mme GILLARD), M. POTAILLON, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, M. POLEHAJLO, M. PEZET, M. GILLET, M. BARENTIN, M. DESSE, M. DECOLIN, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, M. JUMELET, Mme LIEGES, M. BOUCHEZ, M. CHEVALLIER, Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Absents excusés et pouvoirs : M. DERUE, M. POIRET (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. BEQUET (pouvoir à Mme SALGUES), Mme GILLOT, M. GUICHARD (pouvoir à M. SEIMBILLE), M. MULLER, M. PARIS (pouvoir à M. DECOLIN), M. SIBIEUDE (pouvoir à M. DESSE), M. METZGER (pouvoir à Mme LIEGES), M. STARY.

---

**Objet : Election du Président**

LE COMITE SYNDICAL, sous la Présidence de Monsieur Jacques FEYTE, doyen d'âge,

Vu l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts approuvés et notamment les articles 6 et 9,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ELIT à l'unanimité en tant que Président du Syndicat : Monsieur Daniel DESSE**

Daniel DESSE

A blue ink signature of Daniel Desse is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise' around the perimeter and a central emblem.

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise



**ELIT à l'unanimité en tant que membres au titre des autres collectivités :**

- 5 membres :
  - ✓ Madame Marion POIRET
  - ✓ Monsieur Gérard DALLEMAGNE
  - ✓ Monsieur Emmanuel PEZET
  - ✓ Monsieur Jacques FEYTE
  - ✓ Monsieur Joël BOUCHEZ



Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET  
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°11-10

Séance du 10 mai 2011



Date de convocation : 29/04/2011

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 26

Votants : 32

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salle des Délibérations du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Etai<sup>ent</sup> présents : M. RADZIMINSKI (et sa suppléante Mme LAMOTTE), Mme POIRET (et sa suppléante Mme GILLARD), M. POTAILLON, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, M. POLEHAJLO, M. PEZET, M. GILLET, M. BARENTIN, M. DESSE, M. DECOLIN, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, M. JUMELET, Mme LIEGES, M. BOUCHEZ, M. CHEVALLIER, Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Absents excusés et pouvoirs : M. DERUE, M. POIRET (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. BEQUET (pouvoir à Mme SALGUES), Mme GILLOT, M. GUICHARD (pouvoir à M. SEIMBILLE), M. MULLER, M. PARIS (pouvoir à M. DECOLIN), M. SIBIEUDE (pouvoir à M. DESSE), M. METZGER (pouvoir à Mme LIEGES), M. STARY.

**Objet : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DESIGNE** nommément à l'unanimité en qualité de membres titulaires et de membres suppléants de la commission d'appel d'offres du Syndicat mixte, les personnes suivantes :

Titulaires :

- 5 membres : ✓ Monsieur Jean-Dominique GILLIS
- ✓ Monsieur Roland GROS
- ✓ Monsieur Jean-Pierre BARENTIN
- ✓ Monsieur Gérard SEIMBILLE
- ✓ Monsieur Joël BOUCHEZ

Suppléants :

- 5 membres : ✓ Madame Pierrette BORGNE
- ✓ Monsieur Jacques FEYTE
- ✓ Monsieur Jean-Pierre BEQUET
- ✓ Monsieur Guy PARIS
- ✓ Monsieur Thierry CHEVALLIER



Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET  
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°11-11

Séance du 10 mai 2011



Date de convocation : 29/04/2011

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 26

Votants : 32

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salle des Délibérations du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Etaient présents : M. RADZIMINSKI (et sa suppléante Mme LAMOTTE), Mme POIRET (et sa suppléante Mme GILLARD), M. POTAILLON, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, M. POLEHAJLO, M. PEZET, M. GILLET, M. BARENTIN, M. DESSE, M. DECOLIN, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, M. JUMELET, Mme LIEGES, M. BOUCHEZ, M. CHEVALLIER, Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Absents excusés et pouvoirs : M. DERUE, M. POIRET (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. BEQUET (pouvoir à Mme SALGUES), Mme GILLOT, M. GUICHARD (pouvoir à M. SEIMBILLE), M. MULLER, M. PARIS (pouvoir à M. DECOLIN), M. SIBIEUDE (pouvoir à M. DESSE), M. METZGER (pouvoir à Mme LIEGES), M. STARY.

**Objet : Désignation des Présidents des commissions spécialisées du Comité consultatif**

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DESIGNE** nommément à l'unanimité :

En qualité de Président de la **commission « Lutte contre les inondations et entretien »** :

✓ Monsieur Roland GUICHARD

En qualité de Président de la **commission « Oise et riverains »** :

✓ Monsieur Gérard SEIMBILLE

En qualité de Président de la **commission « Développement économique et tourisme »** :

✓ Madame Marion POIRET

Daniel DESSE

A circular stamp with a double border. The text around the inner edge reads 'Syndicat mixte pour l'entretien, la protection et l'aménagement des berges de l'Oise'. In the center, there is a stylized logo of a bird or a similar creature. Overlaid on the stamp is a handwritten signature that reads 'Daniel DESSE'.

Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise

SYNDICAT MIXTE POUR L'ENTRETIEN, LA PROTECTION ET  
L'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'OISE

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n°11-12

Séance du 10 mai 2011



Date de convocation : 29/04/2011

Nombre de membres

En exercice : 38

Présents : 26

Votants : 32

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 en Salle des Délibérations du Conseil général du Val d'Oise sous la présidence de Monsieur Daniel DESSE.

Etaient présents : M. RADZIMINSKI (et sa suppléante Mme LAMOTTE), Mme POIRET (et sa suppléante Mme GILLARD), M. POTAILLON, Mme BORGNE P., M. GARDIN, M. GILLIS, M. LAROCHE, M. DALLEMAGNE, M. POLEHAJLO, M. PEZET, M. GILLET, M. BARENTIN, M. DESSE, M. DECOLIN, Mme SALGUES, M. SEIMBILLE, M. FARGE, M. FEYTE, M. GROS, M. JUMELET, Mme LIEGES, M. BOUCHEZ, M. CHEVALLIER, Mme COLLIN, M. LEBON, M. POUTREL.

Absents excusés et pouvoirs : M. DERUE, M. POIRET (pouvoir à M. BOUCHEZ), M. VAN RENSBERGEN, Mme BOUCHET, M. BEQUET (pouvoir à Mme SALGUES), Mme GILLOT, M. GUICHARD (pouvoir à M. SEIMBILLE), M. MULLER, M. PARIS (pouvoir à M. DECOLIN), M. SIBIEUDE (pouvoir à M. DESSE), M. METZGER (pouvoir à Mme LIEGES), M. STARY.

**Objet : Délégations accordées par le Comité syndical au Président**

**LE COMITE SYNDICAL**

Vu l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n°2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des marchés publics,  
Vu les statuts approuvés et notamment les articles 14 et 15,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DONNE** à l'unanimité délégation au Président dans les matières suivantes :

- ✓ Toute décision et signature concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 193 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, relatifs :
  - au fonctionnement général du Syndicat ;
  - à l'entretien de la végétation des berges (espaces verts et ripisylve) ;
  - aux travaux de pose / remplacement / réfection sur des équipements légers (panneaux, barrières, passerelles, haltes, ...)
  - aux études préalables aux travaux (maîtrise d'œuvre, coordination SPS, levés topographiques, ...) et aux études de suivi du milieu (inventaires faune-flore, ...)
  - aux travaux d'urgence de restauration des berges.
- ✓ Les demandes de subventions associées aux études et travaux.
- ✓ L'acceptation des dons et legs.

- ✓ La gestion courante du patrimoine syndical mis à la disposition du Syndicat ou dont celui-ci est propriétaire.
- ✓ Pour ester en justice au nom du Syndicat.

**PRECISE** que le montant plafond de 193 000 € HT résulte d'une disposition réglementaire ayant vocation à être ré-actualisée périodiquement, et qu'en conséquence, la présente délégation donnée au Président sera automatiquement mise à jour dès l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires modifiant les seuils applicables aux marchés publics.

**DEMANDE** que celui-ci rende compte des actes pris dans le cadre de ces différentes délégations lors de la réunion suivante.

**PRECISE** que les délégations accordées n'ont pas pour effet d'empêcher le renvoi au Comité syndical des dossiers dont l'importance ou la nature justifie une délibération de sa part.



Président du Syndicat mixte pour l'entretien, la protection, et l'aménagement des berges de l'Oise